



SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE
SNPS ASBL
SECRETARIAT : Avenue Général Bernheim 18-20 - 1040 BRUXELLES
Téléphone : 02/644.65.00 -Telefax : 02/644.67.93 – E-mail : snps@nspv.be
Compte : C.C.B. : 068-2101000-07

A TOUS

AJ/SN/CN 130208

14 Février 2008.

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP223) **DU 13 FEVRIER 2008.**

Le comité de négociation est présidé par Mr J-M VAN BRANTEGHEM DG DGS

Ordre du jour du comité de négociation:

Le président ouvre la séance. Dans la foulée, le front syndical demande à l'autorité si elle est mandatée par le ministre a fin de ne pas négocier pour rien.

I. Cahier revendicatif du front commun syndical:

L'autorité demande aux organisations syndicales de commenter les différents points de la liste des revendications. Le front dit que l'autorité a connaissance de l'ensemble de tous ces points et souhaite apprendre ce qui est la réponse du gouvernement

L'autorité se retire pour discuter.

Après un bon moment, l'autorité désire nous poser des questions sur l'ensemble de ces dossiers.

- 1.1 L'augmentation salariale
Pour l'ensemble des membres du personnel (opérationnel et CALog), les syndicats réclament une augmentation salariale de minimum 1 % par an et pour toutes les années où les membres du personnel n'ont pas reçu d'augmentation salariale.
- 1.2 La péréquation des pensions
Le font commun demande que l'autorité n'oublie personne dans ses calculs de péréquations.
- 1.3 Le pécule de vacances
Dans un premier temps, les syndicats rappellent à l'autorité ses engagements pour 2009 c'est-à-dire un pécule de vacances équivalent à 65 % du traitement.
Dans un deuxième temps, le front commun sollicite 92% du traitement pour tous les membres du personnel.
- 1.4 Les chèques repas
L'ensemble des syndicats demande une simplification du système des indemnités de repas en proposant des chèques repas pour l'ensemble du personnel.
- 1.5 Les prestations supplémentaires
Le front commun demande 125 %du du salaire horaire pour le payement des heures supplémentaires. (actuellement, elle est à 100%)
- 1.6 La situation du personnel de quartier
Les syndicats parlent de simplification du système, ils demandent une prime de fonction ou une allocation fonctionnelle.

- 1.7 La prime de fin d'année
Vu la faible prime de fin d'année, nous aimerions parler de l'octroi d'un treizième mois.
- 1.8 L'uniformation de l'âge de la pension à 58 ans
Le front commun demande de donner la possibilité aux officiers de demander une mise à la retraite anticipée à 58 ans.
- 1.9 Les soins de santé
L'autorité prend acte.
- 1.10 La valorisation de l'ancienneté pécuniaire pour le personnel ayant eu des prestations à temps partiel.
L'ensemble des syndicats réclament pour les années prestés à mi temps une ancienneté à 100 %.
- 1.11 Suite du protocole de DIEGEM
Les dossiers suivent leurs cours. L'état d'avancement de ceux-ci est mis sur le site hrpol.be.

II. Divers :

1. Formations certifiées : état des lieux

Pour ce point à l'ordre du jour, l'autorité a invité Madame Julie D'HART DGS/DSE à venir nous faire un compte-rendu de l'état d'avancement du dossier formations certifiées.

Madame D'HART a détaillé, suivant un ordre chronologique, les différentes étapes réalisées.

Lors du question-réponse, Madame D'HART a tout simplement confirmé ce qui nous avait déjà été précédemment transmis par l'autorité (voir CN 6 mars 2008)

2. Au niveau des traductions en langue allemande

Les membres de notre délégation ont explicité, à l'autorité, les problèmes rencontrés par nos collègues germanophones dus à la **lenteur** d'émission de la traduction des textes légaux (PJ Pol, circulaires,...) en langue allemande.

Monsieur le président prend acte.

LE SNPS VOUS INFORME